



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 06 novembre 2024

Présents :

Présents :

*Avec voix délibérative : Goffin Philippe, Député- Bourgmestre, Président
Materne Alain, El Mokhtari Yakhlef, Tombeur Myriam, Echevins
Brillon Jean-François, ~~Ory Viviane~~, Léonard Hervé, Vandershelden Catherine,
Suchy Annelise, ~~Saquin Benoit~~, Collin Yves, Tong Emile, Jodogne Micheline,
Conseillers communaux*

Vaes Viviane, Directrice générale ff

LE CONSEIL COMMUNAL,

Taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers.

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;

Attendu que l'estimation du taux de couverture du coût-vérité pour 2025 est de 108 % ;

ARRETE à l'unanimité moins une abstention (Y.Collin) et un non (E.Tong)

Le taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers à 108 %.

La Secrétaire,
V. Vaes

Par le Conseil,

Le Président,
Ph. Goffin

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,



Le Député-Bourgmestre,

